

FICHE TECHNIQUE



Sel raffiné alimentaire

IAA/ER8/02

1/2

SEL RAFFINE FIN SECHE SALINOR

*Les saumures saturées en chlorure de sodium obtenues *in situ* par dissolution de sel gemme naturel sont évaporées à haute température. Divers procédés de traitement permettent ensuite d'obtenir des sels fins ou gros de pureté très élevée et de caractéristiques physiques très précises, correspondant aux exigences des utilisateurs.*

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

	Unité	Valeurs garanties	Méthodes de référence	
			Norme AFNOR	Norme ISO
Na Cl (sur sel sec)	%	≥ 99,9	NFT 20-057	ISO 6227
Perte de masse (à 110° C)	%	≤ 0,04	NFT 20-401	ISO 2483
Unité		Valeurs types issues de nos analyses	Méthodes de référence	
Granularité		Cristaux essentiellement compris entre 160 et 800 µm	NFX 11-507	ISO 2591
Insolubles aqueux	%	Traces		ISO 2479
Masse volumique (sel non tassé)	kg/L	1,2	Méthode interne	
Sulfate (sur sel sec)	ppm	600	NFT 20-405	ISO 2480
Unité		Valeurs nutritionnelles types	Méthodes de référence	
Calcium (sur sel sec)	ppm	250	NFT 20-406	ISO 2482
Magnésium (sur sel sec)	ppm	30	NFT 20-406	ISO 2482
Sodium (sur sel sec)	%	39,3		
Protéines - Glucides - Lipides - Fibres		0		

TRAITEMENT

Ferronitrile de sodium (agent anti-agglomérant E535) : 20 mg/kg maximum exprimé en équivalent K₄Fe(CN)₆.

CONTAMINANTS METALLIQUES

Pour le sel, les teneurs maximales en métaux lourds sont définies par le décret du 24 avril 2007 relatif aux sels alimentaires ainsi que par la Norme Codex Stan 150-85 sur le sel de qualité alimentaire. Elles concernent les éléments ci-après :

	Teneurs maximales	Résultats obtenus sur les sels Salins
Arsenic (As)	< 0,50 mg/kg	< 0,05 mg/kg
Cuivre (Cu)	< 2,00 mg/kg	< 1,00 mg/kg
Plomb (Pb)	< 2,00 mg/kg	< 1,00 mg/kg
Cadmium (Cd)	< 0,50 mg/kg	< 0,20 mg/kg
Mercurie (Hg)	< 0,10 mg/kg	< 0,04 mg/kg

Absence d'OGM

Nous certifions qu'à ce jour, nos procédés de fabrication excluent toute utilisation de produits susceptibles d'apporter des Organismes Génétiquement Modifiés. De même, aucun des additifs que nous utilisons pour nos produits ne contient d'OGM.

Absence d'Allergène

Nos procédés de fabrication excluent toute utilisation de produits susceptibles d'apporter des allergènes dans nos sels, suivant l'annexe III bis de la directive 200/13 modifiée. De même, aucun des additifs que nous utilisons pour nos produits ne contient d'allergènes.

Absence d'Ionisation

Nous déclarons sous notre seule responsabilité que, de par leur procédé de fabrication et leur origine, aucun de nos sels alimentaires n'est ionisé au cours de sa fabrication ni ne contient d'ingrédients ionisés.

TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES DE REFERENCE

- Décret ministériel du 24 avril 2007 relatif aux sels destinés à l'alimentation humaine.
- Règlement 1333/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur les additifs alimentaires.
- Norme STAN 150-1985 du Codex Alimentarius pour le sel de qualité alimentaire.

CONTAMINATION MICROBIENNE

En ce qui concerne la microbiologie, la réglementation actuelle sur les denrées alimentaires ne soumet le sel à aucune disposition particulière. Toutefois, nous avons mis en place depuis plusieurs années un plan de surveillance sur l'ensemble de nos unités de fabrication et de conditionnement afin de :

- vérifier qu'une source de contamination pouvant affecter nos produits n'a pas pu se développer en marge des mesures d'hygiène et de maîtrise de la salubrité qui sont appliquées dans nos ateliers ;
- caractériser le statut microbien de nos sels.

Le tableau ci-contre présente les résultats habituellement obtenus sur nos sels raffinés :

Germes	Résultats / 1g
Anaérobies sulfitoréducteurs	< 10
Levures	< 10
Moisiures	< 20
Staphylocoques à coagulase positive	< 1
Coliformes thermotolérants	< 1
Coliformes à 30°C	< 1
Flore aérobie mésophile	< 100
Spore flore aérobie mésophile	< 5
Entérocoques intestinaux	< 1
Salmonelles	Absence
Listéria	Absence

CONDITIONNEMENT

Présentation	Dimensions (mm)			Poids (kg)		Nombre d'unités / palette	Regroupements
	L	I	H"	Brut	Net		
Sac 25kg (palette houssee)	1200	900	1050	1050	1000	40	8 couches
Code conditionnement :							
D : D(Dax) - AA(Année) - QQQ(Quantième) - XXX(N° de palette)							
V : L(Lot) - V(Varangéville) - AA(Année) - QQQ(Quantième) - XX(Ligne de fabrication) - HHmm(Hour:minutes) - EE(N°Echantillon)							
Big Bag™	1000kg	1000	1000	1250	1050	1000	1
	1000kg	1200	1000	1250	1050	1000	1
	1300kg	1000	1000	1400	1350	1300	1
	1300kg	1200	1000	1400	1350	1300	1
Code conditionnement :							
nature produit - poids net - date - code géographique - n°conteneur - poste							
Vrac							
(1) Pour la palette houssee, palette et emballage compris							
(2) D : Dax (3) V : Varangéville							

Recommandations : Pour préserver les caractéristiques initiales du sel, les palettes doivent être stockées dans un local propre, sec et tempéré.

SITES DE FABRICATION

Saline de Dax (F - 40100)
 Saline de Varangéville (F - 54110)

Dans un souci constant de satisfaction de ses clients et d'amélioration de la qualité de ses produits, Salins est certifié ISO 9001 et FSCL 22000.

Pour respecter les exigences d'hygiène qu'impliquent les fabrications de produits alimentaires, les sites de Dax et Varangéville sont également engagés dans une démarche d'analyse de risque selon les principes de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point).

DOMAINES D'UTILISATION

Tous les usages agroalimentaires sous forme solide ou pour dissolution.



137 rue Victor Hugo - F 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX
 S.A. au capital de 68 040 000 euros - 412 431 744 R.C.S. NANTERRE

Nos publications et notices ont pour but de vous conseiller au mieux. Les indications concernant les applications possibles de nos produits ne peuvent en aucune façon engager notre responsabilité, particulièrement en cas d'alcôve aux droits appartenant à des tiers.

Date de mise à jour	08.01.2010	27.11.2012			
---------------------	------------	------------	--	--	--